



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2017

Compte Rendu

(Convocation du 27/03/2017)

Présents : Mmes CARLIER Cécile, GUILLOUD Paulette, PONCET Catherine, SEYCHELLES Véronique, MM. ABDILLA Thierry, CARRE Jean-Claude, DURAND Marcel, GADOU Eric, JULLIEN Bruno, MERLOZ Hervé, MERMET Romain, PERICAS-MOYA Christian

Excusés : TRUFFAUT Nadine, ANNEQUIN Didier, DURAND Eric

Pouvoirs : (TRUFFAUT Nadine pouvoir à SEYCHELLES Véronique); DURAND Eric (pouvoir à Marcel DURAND)

Romain MERMET est nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 h 30 par Véronique SEYCHELLES, le Maire.

Approbation du compte rendu de la dernière séance

Le compte rendu du 03 janvier 2017 a été validé.

Compte rendu des délégations du maire

▪ *Arrêtés*

2017-01 et 2017-02 : Arrêté de police / permission de voirie Chemin du Stade – SMEAHB pour réparation de fuite

2017-03 : Arrêté de titularisation à temps complet – MATHIAS Bruno

2017-04 et 2017-05 : Arrêté de police / permission de voirie Route de la Tour – Sarl COCHARD pour des travaux chez Mr et Mme BILIR

2017-06 et 2017-07 : Arrêté de police / permission de voirie Route de la Tour – SMEAHB pour des travaux de réparation d'un robinet de prise AEP

2017-08 et 2017-09 : Arrêté de police / permission de voirie Route du Rousset – SMEAHB pour un branchement d'eau chez Mr MAZZILLI

2017-10 : Arrêté de reconnaissance de l'imputabilité au service d'un accident du travail – BARD Thierry

2017-11 et 2017-12 : Arrêté de police / permission de voirie Route de Montrevel – Ex-Terrior pour des travaux de terrassement et de busage

2017-13 et 2017-14 : Arrêté de police / permission de voirie Route de la Tour – SMEAHB pour réparation d'une fuite

▪ *Délégations*

2017-01 : Modification de l'organisation du temps scolaire

2017-02 : Autorisation d'absence pour événements familiaux

2017-03 : Motion soutien poste de Biol

2017-04 : Compétence assainissement Commune de Valencogne

2017-05 : Convention d'expertise et d'entretien des hydrants publics

2017-06 : Subvention classe verte

2017-07 : Abris de bus Eynoud

2017-08 : Réseaux eaux pluviales Route de Montrevel

2017-09 : Mise en accessibilité du Groupe Scolaire et de la Mairie

2017-10 : Mise en accessibilité du Groupe Scolaire

- *Recrutement agent non titulaire (Délibération n°2017/011)*

OBJET : AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE POUR SIGNER LES CONTRATS DE TRAVAIL POUR REMPLACEMENT D'UN AGENT

Mme le Maire expose au conseil municipal qu'en application des dispositions de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative au statut de la fonction publique territoriale, il est possible de recruter des agents non titulaires pour assurer le remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent non titulaire momentanément indisponible pour les motifs suivants :

- exercice des fonctions à temps partiel,
- congé annuel,
- congé de maladie, de grave ou de longue maladie,
- congé de longue durée,
- congé de maternité ou pour adoption,
- congé parental ou congé de présence parentale,
- congé de solidarité familiale ou de l'accomplissement du service civil ou national,
- rappel ou maintien sous les drapeaux ou participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelle, de sécurité civile ou sanitaire,
- autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Les contrats sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer. Ils peuvent prendre effet avant le départ de cet agent pour faciliter la prise de poste par le remplaçant.

Le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer les contrats de travail en fonction des besoins de remplacement sur le modèle annexé en précisant l'emploi et le niveau de rémunération en cohérence avec les fonctions à assurer.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

☞ **AUTORISE** le Maire à signer les contrats de travail pour remplacer un fonctionnaire ou un agent non titulaire momentanément indisponible conformément au modèle annexé à la présente délibération,

☞ **PRÉCISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

- *DIA*

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une Demande d'Intention d'Aliéner a été reçue : vente MAZZILLI.

Le Conseil Municipal à l'unanimité ne souhaite pas faire valoir son droit de préemption.

Compte-rendu des adjoints

- Urbanisme (Bruno JULLIEN)

- *Dossiers en cours*

N° de demande	Demandeur	Type de Travaux	Date de dépôt	Arrêté d'autorisation
PC 038 147 16 10005	CHARBONNIER Daniel	Extension du garage	18/11/2016	Accepté le 11/02/2017
CU b 038 147 16 10023	ROSTAING Noel		25/11/2016	Accepté le 20/01/2017
CU b 038 147 16 10024	ROSTAING Noel		25/11/2016	Refusé le 11/02/2017
CU b 038 147 16 10025	BRON Serge		02/12/2016	
DP 038 147 17 10001	MERMET Frédéric	Extension toiture	03/02/2017	Accepté le 10/02/2017
CU b 038 147 17 10001	ROSTAING Noel		27/01/2017	
CU a 038 147 17 10002	Maître Jean-François MAURY (DURAND Georges)		28/01/2017	Réponse faite le 13/02/2017
CU a 038 147 17 10003	Maître Marc Billon Galland (RUET Anthony)		14/02/2017	Réponse faite le 20/02/2017
CU a 038 147 17 10004	Maître Jean-François MAURY (POULET Martial)		09/03/2017	Réponse faite le 17/03/2017

- Finances, Economie (Cécile CARLIER)

- *Validation des différentes subventions Delib*

La proposition suivante est faite :

- projet école 700 €
- Bibliothèque Robert RICHARD 1200 €
- AFM 100 €
- Don du sang 100 €
- La Touvière 400 €

Le Conseil Municipal approuve ces propositions à l'unanimité. Elles seront incluses dans le budget primitif donc ne nécessitent pas de délibération puisque le BP devra lui-même être approuvé par délibération.

Catherine PONCET soulève le cas du SSIAD qui jusqu'à présent obtenait une subvention de la C.C.V.H. Maintenant qu'il y a le regroupement dans la nouvelle communauté de communes, le S.S.I.A.D. peut-il encore prétendre à une subvention. Mme le maire propose de se renseigner lors de la prochaine réunion des VDD

- *Taux d'imposition 2017*

Cécile CARLIER propose de travailler sur les taux d'imposition par le biais d'une commission en prévision du budget 2018

- Voirie (Véronique SEYCHELLES)

- *Aménagement de sécurité Carrefour RD51 / RD51R Délibération 2017-013-01*

Madame le Maire informe l'Assemblée que les héritiers de Mme GUILLAUD-LILAZ Marie-Louise l'ont interpellée quant au devenir de la maison de cette dernière.

En effet, ils voulaient savoir si la commune envisageait un éventuel élargissement du carrefour entre la RD 51 et la RD 51R, auquel cas ils auraient proposé le bien à la vente.

Mme le maire souhaite que les membres du conseil municipal donnent leur avis à ce sujet

Entendu cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité,

☞ **SE PRONONCE CONTRE** l'élargissement du carrefour précité,

☞ **NE VALIDE PAS** l'achat du bien susmentionné

- *Aménagement de sécurité Chemin des Touvières* *Délibération n°2017-15*

Mme le maire rappelle au conseil municipal que la commune de Blandin a reçu une DIA concernant la maison de M. Marcel GUILLAUD. Cette dernière a sollicité la commune de Doissin afin de savoir si les élus souhaitaient participer à moitié à l'achat de ce bien dans le but d'envisager mutuellement un projet de sécurisation de ce carrefour si la commune de Blandin faisait valoir son droit de préemption.

Entendu cet exposé, le conseil municipal à l'unanimité,

- **NE SOUHAITE PAS** acquérir ce bien
- **PROPOSE** que soit faite une réflexion qui engloberait un cheminement piéton pour la RD 51 et la sécurisation du carrefour RD 51 / chemin des Touvières.

- *Sedi – travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité* *Délibération n°2017-014*

Suite à notre demande, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) a étudié la faisabilité de l'opération présenté dans le tableau ci-joint, intitulée :

Commune de Doissin
Affaire n°17-001-147
Extension BT (S) pour coffret forain + WC public.

SEDI - TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ERDF, les montants prévisionnels sont les suivants :

1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	7 462 €
2 - le montant total de financement externe serait de :	7 462 €
3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève à :	0 €
4 - la contribution aux investissements s'élèverait à environ :	0 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- Prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- Prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI.

Le conseil municipal, ayant entendu cet exposé,

- **PREND ACTE** de l'avant projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :
Prix de revient prévisionnel : 7 462 €

➤ PREND ACTE de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour : 0 €

▪ *Marché à regroupement de commandes Voirie Délibération n°2017-013*

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'au 1^{er} janvier 2017, la compétence Voirie sur l'ancien périmètre de la Vallée de l'Hien n'a pas été transférée à la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

Afin de répondre aux besoins en matière d'entretien des voiries communale et communautaire sur ce périmètre, avec l'objectif de réduire les coûts de procédure et de réaliser des économies d'échelle, il est proposé la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et les 8 communes membres de l'ex-Communauté de communes de la Vallée de l'Hien (Belmont, Biol, Doissin, Montagnieu, Montrevel, Sainte Blandine, Saint Victor de Cessieu et Torchefelon), conformément à l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Ce groupement n'a vocation à exister que jusqu'au 31 décembre 2017, puisque l'exercice de la compétence Voirie sera généralisé sur l'ensemble du territoire communautaire au 1^{er} janvier 2018.

La Communauté de communes sera désignée comme « coordonnateur du groupement » et aura la qualité de pouvoir adjudicateur, chargé de procéder à l'organisation des opérations nécessaires aux procédures de marchés publics, de signer le marché avec l'entreprise, de le notifier et de l'exécuter (exécution administrative et technique) au nom de l'ensemble des membres du groupement. Il est toutefois précisé que chaque collectivité assurera le paiement du prestataire retenu pour les travaux réalisés à son initiative sur son territoire.

En application de l'article L1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, une Commission d'Appel d'Offres (CAO) propre au groupement de commandes est instituée. En l'occurrence, il s'agira de celle du coordonnateur du groupement.

La CAO du groupement de commandes sera saisie pour avis de l'attribution du marché de travaux d'entretien des voiries communale et communautaire.

La convention de groupement de commandes définit les règles de fonctionnement du groupement.

Après avoir après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

☞ **AUTORISE** la constitution d'un groupement de commandes dans le cadre des travaux d'entretien des voiries communale et communautaire sur le territoire de l'ancienne Communauté de communes de La Vallée de l'Hien, dans les conditions ci-dessus mentionnées,

☞ **ACCEPTE** que la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné soit désignée comme coordonnateur du groupement de commandes,

☞ **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention de groupement de commandes ainsi que toute pièce utile à l'exécution de la présente.

☞ **AUTORISE** la Présidente de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné lancement du marché de travaux d'entretien des voiries communale et communautaire sur le territoire de l'ancienne Communauté de communes de La Vallée de l'Hien.

☞ **DIT** que les crédits sont prévus au compte 2151.

☞ **AUTORISE** Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'application de la présente délibération.

- - *Suppression de toutes les cabines téléphoniques*

Madame le maire informe les élus qu'un courrier reçu en mairie précisait que toutes les cabines téléphoniques de France allaient être supprimées même s'il s'agit de la dernière cabine téléphonique comme c'est le cas à Doissin.

- - *Chemin de l'Eglise*

Madame le maire informe le conseil municipal que la réfection du chemin de l'église devrait faire partie des projets de travaux de voirie de l'année 2017. La commission voirie étudiera les chiffrages proposés

- - *Protection Incendie : mise aux normes* *Délibération n° 2017-017*

Mme le maire rappelle au conseil municipal que la mise aux normes de la protection incendie pour couvrir l'ensemble de la commune est nécessaire.

Elle précise que les dépenses de ces travaux seront payées en totalité par la commune.

Chaque projet de mise aux normes sera présenté au conseil municipal et devra être approuvé.

Entendu cet exposé, le conseil municipal à l'unanimité,

- **PREND ACTE** que la mise en conformité de la protection incendie communale est en totalité à la charge de la commune.

- Bâtiments (Véronique SEYCHELLES)

- - *Remplacement de l'unité de chauffage du GS* *Délibération n°2017-016*

Mme le maire rappelle au conseil municipal que le groupe scolaire a subi un dégât des eaux dans la salle de sieste dû à une rupture d'une canalisation du chauffage.

L'entreprise VEYRET qui est venue constater la casse, a établi un devis pour les réparations qui s'élève à 2271.60 € TTC

Après examen du devis, le conseil municipal à l'unanimité,

- **VALIDE** le devis présenté.

- **DONNE** tout pouvoir à Madame le Maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

- - *Toiture Eglise* *Délibération n°2017-018*

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été constaté que la toiture de l'Eglise était très endommagée.

L'adjoint aux bâtiments doit rencontrer un artisan afin qu'il estime le montant des travaux

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que l'Eglise a le label "Patrimoine en Isère" ce qui en

terme de subvention pourrait permettre d'obtenir jusqu'à 40% du montant HT.

Aussi, elle demande au conseil municipal l'autorisation de faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Après discussions, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- ⇒ **AUTORISE** Madame le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental.
- ⇒ **DONNE TOUS POUVOIRS** à Madame le Maire pour signer tous documents se rapportant à ce dossier.
 - - *Création d'une commission City stade en cours de réflexion* Délibération n°2017-012

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'un city stade qui est en cours de réflexion.

Le chiffrage s'élève à 140 900,00 € HT soit 169 080,00 € TTC

Une proposition de financement, ci-jointe, est faite aux élus.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de faire des demandes de subvention nécessaires au financement d'une partie de ce projet.

Après discussions, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- ⇒ **AUTORISE** Madame le Maire à déposer des demandes de subvention auprès de l'Etat (FSIL) à hauteur de 40 % et de la Région (Héritage 2024) à hauteur de 40 % pour un total maximum de 80% de subvention.
- ⇒ **DONNE TOUS POUVOIRS** à Madame le Maire pour signer tous documents se rapportant à ce dossier.
 - - *réflexion sur le devenir du local de la bibliothèque et du local technique*

Madame le maire rappelle que les bâtiments qui accueillent actuellement la bibliothèque et le local technique avaient fait l'objet d'étude pour être transformés en appartement.

La mairie a proposé à la Bibliothèque de s'installer dans la 5^{ème} classe du groupe scolaire actuellement non utilisée. Catherine PONCET membre de l'association, informe les élus que cette proposition semble convenir aux membres de l'association et un déménagement pourrait être effectué pendant les vacances scolaires pour que la bibliothèque puisse être opérationnelle dès septembre dans ses nouveaux locaux.

Madame le maire rappelle cependant :

- que les études de réhabilitations en appartement proposaient deux appartements T2
- qu'il a déjà été difficile de trouver des locataires pour les 3 appartements actuels.
- Que la transformation du local technique en appartement implique la construction d'un nouveau local
- Que certaines associations sont demandeuses d'un local pour stocker du matériel encombrant.

Entendu cet exposé, le conseil municipal décide de ne réhabiliter les deux locaux en appartement.

- Scolaire, social (Nadine TRUFFAUT)
 - - *Horaires T.A.P.*

Mme le maire annonce au Conseil Municipal que la demande de changement d'horaires faite en fin d'année 2016 a été rejetée.

Après un rendez-vous avec M. CARROF, IEN, la demande aurait été rejetée pour les raisons suivantes :

- - La commune était capable de le faire jusqu'à maintenant, donc il n'y a pas de raison pour qu'elle ne continue pas
- - le conseil d'école s'est positionné défavorablement à cette proposition.

Mme la maire a demandé à M. CAROFF s'il était possible de réunir à nouveau le conseil d'école afin que chacun puisse émettre un nouvel avis avec les justificatifs du conseil municipal en main. Sa réponse est à ce jour toujours en attente.

En fonction de la réponse, la commune se verra contrainte de facturer les T.A.P. aux familles dès la rentrée 2017.

- - *Cinéma en plein air*

Les Vals du Dauphiné proposent aux communes les animations "Cinéma en plein Air". Mme la maire informe le conseil municipal qu'elle a proposé Doissin pour accueillir ces séances (en adéquation avec les projets du conseil municipal des enfants.)

- - *Repas des aînés*

Cette année encore le repas des aînés s'est très bien passé. Le repas préparé par le Traiteur DUTARTRE a fait l'unanimité.

Afin que les nouveaux aînés s'intègrent plus facilement dans l'association Amitiés et Loisirs, l'idée de faire des cours d'informatique pour les aînés a été lancée. Affaire à suivre

Madame le maire informe le conseil municipal que le CCAS organisera un repas tartiflette à emporter le dimanche 24 septembre 2017.

- *Container de collecte de vêtements - HUMANA*

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a rencontré un commerciale de la société HUMANA qui propose des containers de collecte de vieux vêtements.

Il est proposé que le container soit déposé à coté des containers à verre sur le parking de la salle des fêtes.

Elle précise qu'il n'y a aucun coût pour la commune.

Après délibération, le conseil municipal, afin d'évaluer le bon fonctionnement de cette installation,

- ⇒ **VALIDE** une installation temporaire de 6 mois
- ⇒ **DEMANDE** à Mme le maire de se renseigner sur le bon fonctionnement dans d'autres communes.
- ⇒ **DONNE** tout pouvoir à Mme le maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

- *Journée de l'environnement :*

Cette année, dans le cadre de la journée de l'environnement, les enfants ont participé au fleurissement vers le monument aux morts pendant le temps des T.A.P.

Commissions communales

Madame le maire rappelle au conseil municipal la création de nouvelles commissions

Commissions	qui
Litige Bel air et Triève	Marcel Hervé et Véronique
Accessibilité Cimetière	hervé jean claude marcel
Reunion riverain Abris bus Bel Air	Véronique
protection incendie	bruno Romain Thierry jean claude
Sécurité les touvières	Catherine jean claude véronique
City stade - loisirs	christian jean claude bruno romain véronique

Chaque adjoint déclenchera des réunions avec les membres de sa commission pour faire avancer les différents projets

Compte rendu des réunions externes

- SEDI

Vote du Budget primitif

- Syndicat des Eaux

Vote du budget. Le président sur du Syndicat des eaux a informé le CA qu'une demande de reversement d'excédents a été faite par la commune de Chabons (sortant du Syndicat des Eaux) pour un montant qui s'élèverait à 1 290 000 €

Une contre étude des prix est lancée par le syndicat des eaux.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 23 h 30.

Prochaine réunion : à définir